



Que devient un contrat de mariage sans mariage

Par **domi1133**, le **21/05/2015** à **09:01**

Bonjourrrrrrrrr
Nous avons signé un contrat de mariage (séparation de bien), le notaire nous donne les informations après pour la succession (le tard possible). Je précise la situationrrrr
Monsieur: 2 enfants- patrimoine peu importantrrrr
Madame : pas d'enfants 2 neveux - patrimoine important (succession de ses parents)rrrr
Notre volonté était que tout les biens reviennent aux familles respective . Le survivant (pour les 2 parties) ne voulait rien de l'un ou de l'autre. Or cela n'est pas possible. De ce fait on renonce d'un commun accord de se dire oui. Le fait qu'il n'y a pas de mariage , le contrat devient il caduque et s'annule automatiquement? Ne risque t il pas de réapparaître lors d'une succession? Doit on faire des démarches pour annuler ce contrat?rrrr
Merci pour vos réponses